

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14752**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Sciences, technologie, santé Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle Spécialité Gestion Rationnelle de L'ENERGIE Electrique : GRENEL

Nouvel intitulé : Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable,

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne ()

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université de Paris XII, Le Recteur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

201 Technologies de commandes des transformations industrielles, 227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif de la Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle, Spécialité Gestion Rationnelle de L'ENERGIE Electrique : GRENEL est de professionnaliser des étudiant(e)s capables de répondre aux besoins des grands acteurs de l'énergie en spécialistes de la gestion et de l'optimisation de la consommation d'énergie électrique.

Ces futur(e)s professionnel(le)s travaillent en étroite collaboration avec : les ventes, les bureaux d'études, la production et l'exploitation : Appui technique à la vente :

- Gestion d'affaires (lecture d'appels d'offres, établissement de devis, suivi d'affaires)
- Activité technico-commerciale

Bureau d'études :

- Conception d'un système matériel constitué de parties électriques et d'une partie de contrôle commande réparti (automatisme, régulation et communication industrielle)
- Modélisation d'un système d'informations du domaine industriel, création et intégration dans des outils de supervision, de gestion technique centralisées ou gestion technique du bâtiment.
- Exploitation, choix et association de différentes techniques de production d'énergie électrique (photovoltaïque, éolienne, hydraulique, nucléaire, énergie fossile, biomasse, marémotrice etc..)

Production ou exploitation :

- Administration et gestion de réseaux industriels, de GTB et GTC et d'un outil de supervision industrielle (seul ou en équipe selon la taille)
- Choix et intégration de nouveaux capteurs de mesure, actionneurs, systèmes de contrôle commande
- Encadrement d'équipes opérationnelles

A l'issue de la Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle, Spécialité Gestion Rationnelle de L'ENERGIE Electrique : GRENEL, le diplômé est capable de :

Savoirs :

- Maîtriser les techniques de gestion de projet
- Appliquer les techniques de communication permettant d'initier ou de développer les relations avec les autres
- Maîtriser l'anglais technique
- Rédiger une documentation technique
- Connaître les équipements d'un système de production de l'énergie électrique, sait les intégrer et les paramétrer
- Connaît les techniques de production, de transport et de stockage de l'énergie électrique
- Maîtrise la mise en œuvre d'une régulation, choix du type, paramétrage et mise en œuvre
- Connaître les réseaux locaux industriels et les technologies liées à la gestion de l'énergie électrique
- Connaît les bases

Savoir-faire :

- Auditer et mesurer la consommation d'énergie dans les entreprises et administrations des secteurs privés et publics et chez les particuliers
- Exploiter et mettre en œuvre des techniques d'efficacité énergétique
- Dimensionner un système de production d'énergie électrique
- Intégrer des outils et technologies pour la proposition de solutions efficaces de réduction de la consommation électrique
- Proposer des solutions pour la minimisation de la consommation d'énergie électrique dans le domaine tertiaire que ce soit pour de nouvelles constructions ou pour la rénovation de bâtiments
- Disposer de compétences transversales (régulation, automatismes, électronique et puissance, électrotechnique, informatique industrielle et réseaux locaux industriels)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Production d'énergie
- Environnement
- Collectivités territoriales,
- Transports (ferroviaire, aérien, automobile)

- Industries de transformation et manufacturières
- Gestion Technique et Centralisée du Bâtiment
 - Acheteur industriel / Acheteuse industrielle
- Analyste-programmeur / Analyste-programmeuse en informatique industrielle
- Automaticien / Automaticienne d'installation
- Cadre technico-commercial
- Chargé / Chargée d'affaires en industrie
- Chef d'exploitation en production/distribution d'énergie
- Technicien / Technicienne d'exploitation en production d'énergie, en électrotechnique études et développement, processus en électricité-électronique études et développement, d'équipements électriques et électroniques de contrôle et de régulation, d'essais en électricité, d'installation en domotique
- Consultant(e) industriel(le) informatique

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1209 : Intervention technique en études et développement électronique

H1504 : Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique

H2504 : Encadrement d'équipe en industrie de transformation

H2701 : Pilotage d'installation énergétique et pétrochimique

M1805 : Études et développement informatique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines :

DUT Réseaux et Télécom (RT), Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII), Génie Thermique et Energie (GTE), Maintenance Industrielle (MI), Mesures Physiques (MP), BTS CONTRÔLE INDUSTRIEL ET RÉGULATION AUTOMATIQUE (CIRA), BTS Electrotechnique (ETT), BTS Systèmes Électroniques (SE), BTS Mécanique et automatismes industriels MAI, BTS Maintenance Industrielle (MI), ou ayant validé les quatre premiers semestres de certaines licences LMD (« Sciences et technologie », « Sciences, technologies, santé », « Mathématiques, informatique »...).

attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'IUT Sénart / Fontainebleau (IUT de Seine et Marne Sud).

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Descriptif des composants de la certification :

Licence Professionnelle - semestres 1 et 2 - 60 ECTS

UE 1 : Formation générale (4 ECTS) :

- Anglais
- Techniques de commercialisation
- Culture, communication et développement durable
- Normes et réglementation

UE 2 : Energie Electrique et Renouvelable (8 ECTS) :

- Techniques de production de l'énergie et énergies renouvelables
- Transport, stockage et conversion de l'énergie électrique
- Sécurité et prévention des risques
- Fournisseurs et tarification de l'énergie

UE 3 : Automatique et Informatique Industrielle (8 ECTS) :

- Asservissement analogique et numérique
- Contrôle commande
- Technologie des capteurs et actionneurs
- Programmation avancée et systèmes enfouis
- Base du génie thermique

UE 4 : Gestion Intelligente de l'Energie (8 ECTS) :

- Réseaux locaux industriels pour les secteurs secondaires et tertiaires
- Supervision et GTB, GTC
- Fondamentaux des bases de données
- Conférences et visite de sites

UE 5 : Travail Collaboratif et Autonomie (12 ECTS)

- Management de projet
- Projet tuteuré, étude de cas

UE 6 : Stage obligatoire de 16 semaines de mars à juin en entreprise (20 ECTS)

Validité des composants acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés 50% d'enseignants et 50 % de professionnels Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Accords universitaires partenaires pour l'apprentissage : - Lycée La Mare carrée de Moissy-Cramayel - CFA SUP2000 (demande en cours) Accords institutionnels ou entreprises partenaires : - Areal - Climel - Eau Du Sud Parisien - Rexel - Schneider Electric - Sesame AI - Snef - Technet - Uimm - Wago

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté ministériel du 19 septembre 2011 relatif aux habilitations des diplômes nationaux de licences professionnelles ou de masters modifiés hors vague de l'Université Paris XII, à compter de la rentrée 2011-2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

Autres sources d'information :

<http://www.iutsf.u-pec.fr/>

[IUT Sénart / Fontainebleau](#)

[Statistiques](#)

[Université Paris-Est Créteil Val de Marne](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT Sénart / Fontainebleau

Site de Sénart

Département GEII

Avenue Pierre Point

77567 Lieusaint Cedex

Historique de la certification :

Certification suivante : Maitrise de l'énergie, électricité, développement durable.